

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

Déclaration du groupe de la CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, les travaux de la section des affaires européennes et internationales sur ce projet d'avis visant à renforcer les ONG françaises ont été contraints par un calendrier très resserré.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une saisine gouvernementale, le rapporteur a dû répondre à la nécessité de présenter ce projet avant la tenue, en mars prochain, des Assises du développement et de la solidarité internationale.

Ces Assises s'inscrivent elles-mêmes dans la préparation de la position du Conseil européen de mai prochain, position qui prépare l'Agenda du développement durable après 2015.

Ces conditions n'ont permis d'appréhender qu'un segment étroit de la politique française de développement qui aurait mérité une analyse plus étendue.

La fragmentation du réseau français des ONG est un frein à leur action et à leur visibilité sur la scène internationale.

Pour la CFDT, cette fragilité est amplifiée par des faiblesses de la politique publique de développement et de coopération, faiblesses relevées par des rapports récents de la Cour des Comptes et du Sénat :

- faiblesse du pilotage de la politique publique de développement : trop d'acteurs sans cohérence et concertation, et forte concurrence entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances ;
- faiblesse également dans l'allocation des moyens du fait de l'absence d'arbitrages stratégiques ;
- faiblesse enfin dans l'évaluation globale de la politique publique de développement.

Ainsi, la CFDT soutient la préconisation de renforcer le rôle du ministre du Développement. La création d'un ministère de plein exercice permettrait de réduire la redondance de certaines responsabilités entre les différentes administrations centrales, d'une part et, d'autre part, les administrations et opérateurs, au premier rang desquels les ONG.

De même, les propositions formulées afin de stabiliser et de diversifier les moyens financiers à la disposition des ONG nous conviennent.

Enfin, pour la CFDT, il est indispensable d'encourager les partenariats entre tous les acteurs du développement : ONG bien sûr, collectivités territoriales, organisations

paysannes et artisanales, fondations d'entreprises et syndicats, qui participent activement à la solidarité et au développement dans le cadre de la Confédération syndicale internationale.

Cependant, nous regrettons que les calendriers contraints des travaux n'aient pas permis de s'intéresser davantage à tous ces acteurs du développement ni à la politique publique en la matière. Pour ces raisons, la CFDT s'abstiendra.

Merci.